



Mesures d'assainissement nécessaires pour la Pensionskasse

Nous vous avons informé à la mi-octobre du découvert, c'est-à-dire d'un taux de couverture inférieur à 100%, de la Pensionskasse Alcan Schweiz. La situation financière de la Caisse a malheureusement continué à se détériorer ces dernières semaines. **A la fin octobre 2008, le taux de couverture était de tout juste 90%.** Le conseil de fondation est tenu, en cas de découvert de la caisse à la fin de l'année, d'informer l'autorité de surveillance, les employeurs affiliés et les assurés des mesures envisagées afin d'améliorer sa situation financière. Ces mesures doivent reposer sur une base réglementaire et être adaptées à la situation.

Après le contrôle de la stratégie de placement et le changement de règlement effectué au début de l'année, le conseil de fondation a décidé, en tant que mesure supplémentaire destinée à améliorer la situation avec effet **au 1^{er} avril 2009** de demander des **contributions d'assainissement** aux employeurs et aux employés à hauteur de **2% des revenus annuels imposables**. Ces contributions d'assainissement doivent être versées par tous les assurés affiliés à l'assurance complète. Les assurés de moins de 25 ans qui ne paient que les cotisations-risque ne versent pas de contribution d'assainissement. Ces contributions seront directement déduites du salaire en même temps que les cotisations ordinaires jusqu'à ce que la situation financière s'améliore de façon notable.

Le conseil de fondation est conscient du fait que cette solution représente une mesure radicale tant pour les employés assurés que pour les employeurs affiliés. De plus, il est clair que le moyen le plus rapide et le plus efficace d'améliorer la situation financière de notre caisse serait la reprise des marchés des capitaux. Mais étant donné l'évolution économique incertaine, on ne peut pas exclure que d'autres efforts pourraient s'avérer nécessaires.

Nous vous informerons début 2009 de l'évolution de la situation lorsque nous vous ferons parvenir vos certificats de prévoyance.

Pour le conseil de fondation


Georg Reif
Président


Christoph Ryter
Gérant

Zurich, le 4 décembre 2008